

✳

Arrondissement  
de VALENCIENNES

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



### ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU NIVEAU DU 28/30 RUE DU COLONEL GLINEUR A QUAROUBLE (SUPPRESSION DE BRANCHEMENT EAU)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la Société SUEZ VISIO NORD  
au niveau du 28/30 rue du Colonel Glineur à Quarouble à partir du 6 novembre 2023  
et ce jusqu'au 10 novembre 2023

#### **ARRETONS:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Stationnement des véhicules sera interdit à l'emprise des travaux au niveau du 28/30 rue du Colonel Glineur à Quarouble du 6 novembre 2023 et ce jusqu'au 10 novembre 2023. Cette restriction de stationnement sera matérialisée par des panneaux interdiction de stationner. L'accès aux riverains sera autorisé en dehors des horaires de travaux

**Article 2** : La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 3** : Le chantier sera signalé à l'avancement des travaux par des panneaux. La signalisation adéquate sera assurée par la Société SUEZ VISIO NORD, 1<sup>er</sup> étage 258 rue Roland Moreno, 59410 ANZIN

**Article 4** : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur le Directeur de la Société SUEZ VISIO NORD 59410 ANZIN



Quarouble, le 6 octobre 2023

Le Maire,

**Jean-Luc DELANNOY**